



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 006
11 juillet 2011

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Etablissements non confessionnels
- Organisations professionnelles des chefs d'établissement
- Statut de l'Enseignement Catholique
- UGSEL : 100^{ème} anniversaire

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Bac Pro ASSP
- Les admissions post-Bac 2011
- Le devenir des bacheliers 2008 inscrits dans des filières courtes
- Autres rénovations en cours

Formation continue

- Journée d'échanges avec les DR

Vie des régions

- Enseignements exploratoires & mutualisation des moyens pédagogiques

Vie des établissements

- Voyage en Europe du Nord
- DIMA

International

- Liban

Questions du mois

EDITORIAL

« Donner toutes les chances à une vraie et courageuse négociation »



Le Collège Employeur a tiré les conclusions de plus d'une année de négociations intenses et insuffisamment fructueuses avec les syndicats de salariés.



En dénonçant une majeure partie de la convention collective des PSAEE, il souhaite remettre sur la table les règles de calculs des temps de travail, des congés payés, des avantages catégoriels tout en conservant la méthode de classification (et de reclassification) et les entretiens annuels d'activité et de développement.

Depuis trois ans, la motivation est une appropriation par la branche d'outils de gestion sociale plus modernes et efficaces des « richesses humaines » ; ce vaste chantier a débuté par l'instauration, il y a deux ans, d'un point salarial indépendant de celui de la Fonction Publique, dont la valeur est fixée depuis, lors de la négociation annuelle obligatoire.

Par ailleurs, des Entretiens Annuels de l'Activité des salariés et de leur Développement (EAAD) ont été mis en place depuis juin 2009 avec obligation, pour tous les chefs d'établissements, d'avoir réalisé au moins un entretien avec chacun des salariés avant juin 2011.

Les négociations paritaires relatives à la modernisation de la gestion salariale des personnels de droit privé de nos établissements avaient franchi une première étape.

L'accord du 7 juillet 2010 a formalisé des engagements avec une mise en œuvre préliminaire. Le positionnement des salariés dans une nouvelle grille en fonction de critères « classants » doit permettre -à terme- une meilleure reconnaissance, ainsi qu'une prise en compte des compétences individuelles demandées/attendues et exprimées.

Dans le cadre de l'accord du 7 juillet 2010 et de l'accord de méthode du 11 mai 2010, le Collège Employeur a fait part aux différents partenaires de la nécessité d'harmoniser les différents temps de travail actuellement en vigueur et les avantages que nous considérons comme trop « catégoriels ». La motivation reste triple : économique, sociale et d'équité.

Pour ce faire, un accord paritaire devait être conclu avant la fin de l'année 2010 sur une simplification harmonieuse des temps de travail catégoriels actuels et des 9 avantages conventionnels aujourd'hui très « catégoriels ».

Le Collège Employeur a rappelé régulièrement cette exigence de simplification, de justice et de clarification. Si une augmentation du temps de travail était décidée pour certaines catégories actuelles, il apparaît indispensable au Conseil de l'Union qu'elle s'impose à la demande de l'établissement qui le souhaite pour répondre à des besoins de service et avec l'acceptation du salarié.

Pour finaliser la reclassification des salariés relevant de la convention collective des PSAEE, le Collège Employeur a proposé, sans succès l'harmonisation des temps de travail autour de deux cœurs de métiers et la réactualisation des avantages.

En dénonçant partiellement la convention collective, nous souhaitons amener à la table des négociations ceux qui ne respectaient plus l'accord de juillet 2010.

Soyez assurés que l'Union continuera de travailler avec toutes les bonnes volontés et de bâtir les indispensables outils de gestion des ressources humaines de nos établissements.

Christine Van Lerenberghe
Présidente

Alexis Bordet
Secrétaire Général



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 09.09.11
- 04.10.11
- 15.11.11
- 12.01.12
- 09.02.12
- 05.04.12
- 14.06.12

Conseils d'administration

- 20.09.11
- 18.10.11
- 08.12.11
- 31.01.12
- 13.03.12
- 24.05.12
- 26.06.12

Convention des délégations régionales

- 13.10.11
- 27.03.12

Congrès

- 09 & 10.11.11

Formation des « chefs d'établissement nouvellement nommés »

- 27 & 28.09.11

Journée d'échanges avec les délégations régionales

- 28.09.11

Réunions régionales

- Ile de France :
12.07.11
- Midi-Pyrénées :
13.07.11

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Etablissements non confessionnels : enquête

Depuis 1934, l'UNETP, de par la volonté de ses fondateurs, a l'ambition de représenter les établissements privés quelle que soit leur structure, confessionnelle ou non, dans la mesure où ils participent à titre non lucratif à la formation des jeunes et des salariés.

Une enquête spécifique aux établissements non confession-

nels a été demandée par votre Conseil d'Administration pour mieux appréhender le positionnement et les spécificités de ces structures et ainsi orienter, le cas échéant, l'action de l'Union. Un courriel a été envoyé à chacun d'entre eux le 27 juin dernier.

Une réponse est souhaitée avant le 13 juillet 2011.

Si vous dirigez un établissement non confessionnel, et que vous n'avez pas encore eu le temps de nous répondre, cliquez sur le lien ci-dessous :

[Enquête auprès des établissements non confessionnels](#)

[JP]

Organisations professionnelles des Chefs d'établissement

Depuis très longtemps, il y a un débat sur le positionnement des quatre syndicats de chefs d'établissement (SNCEEL, SYNADEC, SYNADIC, UNETP). Le financement de ces organisations syndicales se fait en partie principale par les organismes de gestion et en partie secondaire par les chefs d'établissement eux-mêmes. Ces syndicats ont deux rôles : représentation des établissements aux côtés des organismes de gestion et défense des intérêts des salariés chefs d'établissement.

Depuis janvier 2011, l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris oblige les syndicats à revoir leur positionnement. L'employeur doit financer tous les syndicats de salariés de la même manière. Or, le financement des organismes de gestion s'effectue pour la représentation des établissements (au titre académique

comme au titre de la vie sociale et civile) et non des personnes.

Comme le Droit doit être respecté, il faut trouver une solution d'autant plus que l'Institution considère qu'il faut sauver les organisations professionnelles de chefs d'établissement.

A partir de février 2011, un travail a consisté d'abord à s'assurer que l'interprétation donnée par la Cour ne méritait pas d'autres prolongements judiciaires.

Deux solutions possibles se sont dégagées :

- soit découper les actuels syndicats en deux (représentation des établissements d'une part, représentation des personnes d'autre part) ;

- soit mise en place d'une structure commune pour la défense des personnes.

Les actuelles organisations syndicales ont décidé d'abandonner la défense individuelle des chefs d'établissement salariés. La situation des organisations est donc claire : la défense des établissements uniquement.

Cela a donné lieu aux deux textes « Avenant au protocole d'accord créant le Collège Employeur » et « Place et rôle du Chef d'établissement, des organisations de Chefs d'établissement et du Collège Employeur dans l'Enseignement Catholique » ([cliquer ici](#)).

Ces deux textes ont été approuvés par le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) le 05.07.11. [CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Statut de l'Enseignement Catholique

Dans le cadre de la réécriture du Statut de l'Enseignement Catholique, les contributions de chacun des partenaires ont été communiquées au Comité National de l'Enseignement Catholique du 05.07.11. Les chefs d'établissement avaient choisi de diffuser une contribution commune élaborée en Intersyndicale ([cliquez ici](#)).

Ces contributions ne sont que le point de départ des travaux. La Commission permanente d'août va les reprendre et commencer à

écrire un texte avec pour objectif une communication à la conférence des Evêques de novembre 2011 et au CNEC de décembre 2011.

Les dialogues en territoire doivent aussi se faire jusqu'en décembre 2011.

L'avant-projet du Statut ne sera réalisé qu'ensuite pour être présenté en mars - avril 2012 et validé fin 2012 avec trois parties :

- un préambule,

- une partie constitutionnelle,
- une partie réglementaire.

Il est également envisagé d'ajouter à cet ensemble un texte d'intention pour expliquer précisément ce que l'on veut faire.

La phase de dialogue en territoires, par internet, a un but d'animation locale. Une newsletter va être largement diffusée. [CVL]

UGSEL : 100^{ème} anniversaire



Les 17, 18 et 19 juin 2011 l'UGSEL a fêté ses 100 ans à Saint Sébastien sur Loire. Une belle et vieille dame, encore bien robuste au regard des différentes manifestations organisées pendant ces trois jours ! Une occasion exceptionnelle et rare pour fédérer l'Enseignement Catholique autour des valeurs collectives et universelles véhiculées par le sport. Un programme riche et varié qui s'est achevé par une course rassemblant les générations nouvelles d'athlètes de nos établissements, dans un climat de franche convivialité et de proximité entre institutionnels, sportifs et spectateurs.

Les différentes tables rondes du dimanche 19 juin permirent de rappeler les spécificités de l'UGSEL :

- des objectifs :
 - promouvoir, orienter et coordonner l'éducation physique et sportive dans tous les établissements sans distinction de taille et de lieu ;
 - collaborer à la formation initiale et continue des professeurs ;



- organiser les compétitions sportives à tous les niveaux de territoires ;
- assurer les relations avec les instances politiques, institutionnelles, sportives et administratives ;

- des orientations :
 - contribuer à l'épanouissement de la personne ;
 - être force de propositions avec tous les acteurs de l'Enseignement Catholique ;
 - créer du lien entre les personnes et travailler en collaboration avec tous les acteurs.

Enfin à signaler les 100 ans en photographies !!! Une exposition de photos inédites a permis aux visiteurs de constater l'évolution des techniques et des équipements, mais surtout de saisir l'humanité des situations décrites. Une fête réussie en attendant avec impatience la prochaine ! [EM]





Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

SGEC Groupe de réflexion sur l'élaboration de fiches pour le Conseil de discipline (14.06.11)

Ce groupe de travail a été constitué car l'APEL nationale a régulièrement, de familles mais aussi de chefs d'établissement, des questions sur le conseil de discipline et les textes qui le régissent.

Constat est fait que le texte, approuvé par le CNEC en date du 17.03.07, « [les instances de participation et de concertation dans un établissement catholique d'enseignement](#) », dont le chapitre 3 concerne le conseil de discipline, est peu connu dans le réseau de l'Enseignement Catholique.

La Commission Permanente, saisie de la question, préconise que des fiches d'appropriation du document soient préparées.

Le groupe de travail propose le sommaire suivant :

- un préambule, pour situer, dans le projet d'éducation de l'Enseignement Catholique, l'instauration de la loi et de la règle, son appropriation, l'exercice de la discipline, le recours à des sanctions... ;

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Commission orientation (20.06.11) ;
- OPCA-EFP Commission sous contrat (23.06.11).

SGEC Groupe de pilotage du département Ressources Humaines (10.06.11)

Trois sujets ont été débattus :

- la mobilité du chef d'établissement : ce site de l'Enseignement Catholique ([cliquer ici](#)) n'est pas suffisamment utilisé. Son extension est souhaitée par les membres du groupe ;

- un avant-propos pour redire la place du conseil de discipline dans la vie de la communauté éducative et les instances de participation au sein d'un établissement ;

- les chapitres ci-après :

- « le règlement intérieur, son élaboration, son contenu » ;
- « sanctions éducatives » ;
- « règlement et pratique du conseil de discipline : quelle communication, quelle animation, quelle formation ? » ;
- « conseil de discipline : avant, pendant et après ».

[DH]

RENASUP (24.06.11)

La question de la place de RENASUP dans la perspective de la révision du Statut de l'Enseignement Catholique se pose, ainsi que l'articulation de ce réseau avec les autres réseaux de l'Institution.

CPGE, BTS, diplômes d'Etat en 3 ans, titres certifiés, licences professionnelles et autres constituent déjà une grande diversité. Les accords de Bologne relatifs au LMD ont entraîné, en leur temps, une baisse des effectifs dans nos lycées. Depuis, l'obtention des ECTS (European Credit Transfer Sys-

tem) a renforcé la place des BTS, de même que des partenariats avec le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), la Fede (Fédération Européenne Des Ecoles) et des universités pour des diplômes de niveau II.

En outre, l'accord avec l'Université de Coventry (GB) va permettre d'importer en France leur bachelor pour 8 à 10 formations dont les cours seront faits en anglais. Le coût sur place est de 10 000 € ce qui sera beaucoup moindre en France (3 500 à 4 000 €). Le déploiement de ces bachelors en France doit être coordonné par RENASUP, chaque lieu d'enseignement devra recevoir au moins 50 étudiants : un travail en réseau d'établissements s'impose donc.

Le débat dans l'Enseignement Catholique sur la place de l'enseignement supérieur devra être mené avec les universités catholiques et autres partenaires.

Enfin, Fernand Girard conservera la présidence de RENASUP jusqu'à la mise en place du nouveau Statut de l'Enseignement Catholique (2013).

[DH & JP]

Social

SGEC Groupe de pilotage du département Ressources Humaines (10.06.11)

Trois sujets ont été débattus :

- la mobilité du chef d'établissement : ce site de l'Enseignement Catholique ([cliquer ici](#)) n'est pas suffisamment utilisé. Son extension est souhaitée par les membres du groupe ;

- informatisation de l'accord collégial : la généralisation aura lieu en janvier 2012. Un débat s'est instauré sur le caractère définitif de la décision, la capacité d'appel et la formalisation du motif du refus ;

- mise en place de l'enseignement à distance : la note

ministérielle du 11.05.11 dans le cadre des mesures d'accompagnement à la réduction du nombre de postes favorise la mise en place de l'enseignement à distance pour toutes les disciplines à très petits effectifs dès la rentrée 2012. Le modèle retenu est celui qui existe déjà en Lorraine sous le nom de [LOREAD](#). [JPB]

Le Michelet 006 - 11.07.11



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Comité Paritaire National pour la Formation Professionnelle (17.06.11)

L'Union était invitée à donner son avis sur le taux de contribution de l'OPCA-EFP au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

En effet, suite à la réforme de la formation professionnelle, et à la loi du 24.11.09 qui s'attache à l'orientation et à la formation professionnelle, les différents partenaires sociaux membres du FPSPP doivent proposer, tous les ans, un taux de contribution au fonds au Ministre qui s'occupe de la formation professionnelle.

Sur 800 M€ de recettes :

- 30 % sont partis au Trésor ;
- 50 % aux dossiers de réponses des branches « Du Champ » aux appels à projets du FPSPP ;
- 20 % aux dossiers du « Hors Champ ».

Sont financées des actions d'alphabétisation, de reconversion des publics fragiles... sachant que 41 OPCA furent contributeurs en 2010 dont 11 du « Hors Champ » et 32 OPACIF.

Pour 2012, nous avons exprimé notre souhait de voir baisser ce taux en dessous de 10 % (entre 5 et 8 %) pour quatre raisons :

- la bonne consommation par notre branche de ses propres fonds (plus que 800 K€ de reversement au Trésor) ;
- la ponction de l'Etat auprès du FPSPP (près de 30 % de ses recettes) ;
- la dureté des finances actuelles de nos adhérents et leurs forts besoins de formation (même s'ils n'arrivent pas tous à consommer leurs droits...);
- la fusion de l'OPCA-EFP avec OPCALIA nous conduit à une certaine prudence et une recherche de garanties d'un maximum de latitude...

Cela a lancé le ton (assez largement partagé) des réflexions. [AB]

B2V Assemblée générale (16.06.11)

Le groupe B2V, où l'UNETP est représentée uniquement au titre de la retraite, a poursuivi et confirmé sa stratégie axée autour de 4 objectifs majeurs :

- retrouver et conforter l'équilibre économique du groupe ;
- être une référence en terme de qualité de service client, sur ses 3 métiers dont la retraite ;
- assurer son développement ;
- créer une culture « B2V » orientée clients.

Les actions conduites depuis 2008 ont permis de répondre aux deux premiers objectifs en retrouvant l'équilibre économique et en classant B2V parmi les meilleurs groupes de protection sociale.

Cette année a été marquée par la mise en place de nouveaux projets afin de satisfaire aux 2 autres objectifs : déploiement des activités de la gestion retraite avec un nouveau système informatique, renforcement des outils d'information et de communication auprès des clients, développement de nouveaux services ayant trait à l'aide à la personne, à l'aménagement de l'habitat et aux actions de prévention, envoi de publications aux allocataires, aux salariés et aux entreprises... [HL]

UNIPrévoyance Assemblée générale (23.06.11)

La CANAREP est depuis 2 ans gérée par l'institution de prévoyance UNIPrévoyance. Les adhérents (établissements) et bénéficiaires (salariés) peuvent faire appel à ses services nationaux et ses délégations régionales.

Depuis, nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité de la gestion du régime qui apparaît d'ailleurs largement bénéficiaire depuis deux ans.

La CANAREP est la plus importante des institutions parmi les 6 désignées avec plus de 43 % des salariés.

La Commission paritaire spécifique à l'enseignement sous contrat réunit régulièrement les 6 syndicats de salariés et les 5 organisations représentatives des employeurs dont l'UNETP et la FNOGEC.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, nous avons procédé à une modification statutaire afin de prévoir une représentation au Conseil d'administration des représentants des salariés et employeurs de notre branche.

Notons qu'à cette occasion, l'Union a soumis à la réflexion collective les modifications possibles de la représentation syndicale consécutives à la loi de modernisation du dialogue social de 2008. [AB]

Observatoire prospectif des métiers & qualifications des établissements d'enseignement privés sous contrat (27.06.11)

Cette réunion avait pour thème la validation du cahier des charges de l'étude prospective des métiers de l'enseignement sous contrat.

Une cartographie des métiers sera donc réalisée avec une méthode d'échantillons, d'entretiens et d'analyses qualitatives. Elle comprendra les métiers d'aujourd'hui ET de demain !

Cette étude est livrable mi février 2012 afin d'alimenter les travaux de la CPN PSAEE notamment... L'UNETP n'a pas manqué de parler des CFC-CFA ainsi que des Chefs de travaux et des Professeurs hors contrat ! [JPB]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Négociation interbranches sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle (27.06.11)

Les deux textes ([cliquer ici](#)) :

- accord relatif à la désignation d'un OPCA par la branche des établissements d'enseignement privé sous contrat
 - accord national inter-branches sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle continue dans l'enseignement privé sous contrat du 27.06.11
- ont été approuvés lors de cette réunion et sont actuellement à la signature de tous les syndicats.

Un accord d'extension sera nécessaire pour l'obligation d'affiliation à OPCALIA en qualité d'OPCA à compter du 01.01.12. [AL]

Collège employeur (05.07.11)

L'ordre du jour de ce Collège Employeur était de faire un point sur les chantiers à conduire en 2011-2012 et le calendrier de réunions qui en découle. A ce titre, il a été prévu que tous les Collèges se réuniraient sous forme élargie selon les sujets à traiter, ce qui devrait permettre une meilleure cohésion entre les décisions prises et les positions à soutenir par les négociateurs en commissions.

Enfin, a été préparée la Commission Paritaire Nationale PSAEE du 7 juillet. [CVL]

PSAEE Commission de suivi (06 & 07.07.11)

La commission saisie majoritairement par les salariés via leurs organisations syndicales s'est réunie une dizaine de fois depuis novembre 2010.

Les premières réunions étaient consacrées à la finalisation du règlement intérieur et à l'élaboration de la méthode ou outils de travail.

Les dernières réunions nous ont permis d'étudier les premières saisines : soit des demandes d'interprétations sur la base de cas précis, soit des saisines conjointes employeurs/salariés.

Les premières sont encore largement majoritaires (plus de 50 reçues).

Une vingtaine de dossiers a été traitée dans un premier temps par des binômes paritaires qui présentent leurs conclusions à la commission plénière.

Les débuts sont donc assez lents ; en effet, les partenaires sociaux doivent s'entendre sur des interprétations partagées qui font l'objet d'un recueil régulièrement amendé et diffusé sur le site ad hoc des reclassifications élaboré conjointement avec la FNOGEC.

Des principes directeurs s'en dégagent tels que :

- la logique première de la référence à la fiche de poste actualisée ;
- la cohérence avec la fiche de reclassification ;
- le bon positionnement du poste occupé dans la strate de rattachement ;
- enfin, l'évaluation au regard des 4 ou 5 critères « classants » selon leur définition.

Nous souhaitons que ces travaux s'accélèrent afin de parvenir à un règlement rapide des litiges soumis et nourrissent positivement les futures négociations ! [AB]

PSAEE Commission Paritaire Nationale (07.07.11)

Suite à la dénonciation partielle de la convention collective par le Collège Employeur, les syndicats de salariés ont présenté officiellement une demande de révision de l'avenant de novembre 2010 portant sur les classifications.

Le Collège Employeur vient de faire part de sa position aux syndicats de salariés reçus le 7 juillet après midi : il ne peut y avoir de négociations pendant la période des 6 mois de préavis et les thèmes des négociations à venir, tels que les correctifs éventuels à apporter aux classifications et les avantages ou le temps de travail, ne seront pas disjoints.

La négociation officielle débutera le 17 novembre 2011 au matin.

La révision éventuelle de ce récent accord sera engagée à la lumière des travaux de la commission d'aide aux reclassifications.

Nous ne doutons pas que les travaux actuels de cette commission permettent l'élaboration d'une culture commune !

Concernant le référencement des nouveaux agents de maîtrise et cadres à l'AGIRC, procédure devant permettre les affiliations individuelles selon les critères classant conventionnels, le dossier sera étudié par les instances de l'AGIRC au mois d'octobre.

Nous souhaitons vivement que les nouveaux cadres et agents de maîtrise puissent se faire valablement reconnaître avant la fin 2011. [AB]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- CIRESA Assemblée générale (16.06.11) ;
- Mutuelle St Christophe Assemblée générale (22.06.11) ;
- St Christophe Prévoyance Assemblée générale (29.06.11) ;
- Commission nationale de suivi de l'accord d'assurance type Prévoyance (14.06.11 & 30.06.11) ;
- CPN Prévoyance (30.06.11).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Institution & chefs d'établissement

Commission permanente (17.06.11)

Les principaux thèmes traités sont :

- le service civique : la convention entre l'Agence du Service Civique, le SGECE, la FNOGEC et le CNEAP a été signée le 09.03.11 et nous sommes désormais dans l'attente du numéro d'agrément. Pour des raisons budgétaires, les jeunes volontaires ne devraient arriver dans les établissements que début 2012 ;
- la théorie du « gender » en Bacs L et ES ;
- les signes religieux : une note sur la réglementation applicable aux établissements d'enseignement privé est en cours d'élaboration. Elle concernera la loi de 2004 encadrant le port de signe religieux dans les écoles publiques, la loi de 2011 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public et la présence des crucifix dans les établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat, lorsqu'ils sont centres d'examen ;
- l'accompagnement éducatif : 75 % de la subvention correspondant à l'année 2010-2011 ont été versés aux établissements. Le solde devrait être versé au début de l'année scolaire 2011-2012. La formation au 1^{er} secours pourra être financée par cette subvention, à hauteur de 10 % de la subvention académique. La totalité de la subvention accordée devra être répartie avant le 16.10.11. Un « palmarès » de l'accompagnement éducatif sera établi afin de faire connaître les projets les plus innovants ;

- Gabriel : l'association qui aura pour objet de promouvoir, de mettre en œuvre et de gérer une organisation partagée des systèmes informatisés et des bases de données à tous les niveaux d'organisation de l'enseignement catholique devrait être créée d'ici mi-juillet ;
- la rentrée 2012 : en l'état actuel, nous n'avons aucune information précise. Différentes hypothèses sont étudiées ;
- un parcours de formation pour les cadres dirigeants de l'Enseignement Catholique élaboré par l'Ecole des Cadres Missionnés « *Diriger aujourd'hui, bâtir demain* ». Son objectif est de comprendre l'environnement national, européen et international, manager pour susciter la créativité et l'innovation des équipes, penser l'Enseignement Catholique de demain ;
- orientation et Web classeur : l'architecture du site avance. Sa mise en œuvre sera réalisée dans le cadre du projet Gabriel. Il est actuellement procédé au recensement des établissements expérimentaux et à la création du réseau des référents académiques et diocésains. Les membres de la Commission Permanente ont souhaité que les informations adressées aux jeunes par les services de l'académie transitent via la plateforme d'orientation de l'Enseignement Catholique et ne leur soient pas envoyées directement ;
- la situation des syndicats de chefs d'établissement ;
- la convention académique relative à l'organisation et au financement de la formation initiale continué des maîtres de l'enseignement privé associé

à l'Etat par contrat relevant de l'Enseignement Catholique. [AP]

Comité National de l'Enseignement Catholique (05.07.11)

En début de réunion, diverses questions d'actualité ont été évoquées :

- le bilan de la gestion des moyens de la rentrée 2011 ;
- l'examen des propositions alternatives destinées à accompagner la réduction des moyens à la rentrée 2012 ;
- l'état des lieux sur les forfaits ;
- les modifications actuellement envisagées pour la formation initiale des maîtres ;
- la question des instances de représentation du personnel (IRP) consécutives aux arrêts de la Cour de Cassation ([cf. communiqué en cliquant ici](#)) ;
- le développement de l'enseignement supérieur catholique ;
- le rapport sur les rythmes scolaires ([cliquer ici](#)) ;
- une note sur les signes religieux et plus particulièrement sur la réglementation applicable aux établissements d'enseignement privé, rédigée par le SGECE ([cliquer ici](#)) ;

Les autres points abordés sont le Statut de l'Enseignement Catholique et les organisations professionnelles de chefs d'établissement (cf. rubrique « *Questions d'actualité* » du présent « *Le Michelet* »).

Enfin, les élections à la Commission Permanente ont eu lieu pour l'année scolaire à venir. Votre Présidente y représentera l'Union. [CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Commission permanente (04.07.11) ;
- ADETP Conseil d'administration (04.07.11) ;
- ANFESP Assemblée générale (29.06.11) ;
- ARIS Conseil d'administration (30.06.11).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Comité interprofessionnel consultatif (01.07.11)

réunion prévue à 9h30 a été reportée le même jour à 14h00.

rubrique « Formations professionnelles et technologiques » du présent « Le Michelet ». [PH]

Le quorum n'étant pas atteint la

Les textes sont disponibles à la

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Commission spécialisée des lycées (22.06.11) ;
- Conseil supérieur de l'éducation (30.06.11 reporté au 07.07.11).

Gestion

Les réunions ASP suivantes ont eu lieu : Commission paritaire le

24.06.11, Assemblée générale puis réunion des Bureaux ASP et

UNETP le 28.06.11.

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Bac Pro ASSP

Une synthèse du plan national de formation du Bac Pro Accompagnement, Soins et Services

à la Personne a été établie les 24 & 25.05.11 ([cliquer ici](#)).

équipes pédagogiques concernées.

Vous pouvez la diffuser à vos chefs de travaux ainsi qu'aux

[AP]

Les admissions post-Bac 2011

L'analyse des vœux formulés par les lycéens pour une préinscription dans l'enseignement supérieur montre l'intérêt des jeunes pour les filières courtes : 35 % pour les BTS,

(+15 % entre 2009 et 2011) et 16 % pour les DUT (+ 3%). Si l'on s'en tient au premier vœu la hausse est de 17 % pour les BTS, mais en baisse de 4 % pour les DUT.

Les CPGE continuent à baisser (-5 % entre 2009 et 2011), en revanche les préinscriptions en licence poursuivent leur progression (+16 %). [AB]

Le devenir des bacheliers 2008 inscrits dans des filières courtes (BTS & DUT)

Les bacheliers qui ont suivi une filière courte accèdent, le plus souvent, en 2^{ème} année. Ceux inscrits en sections de techniciens supérieurs après un Bac Général en 2008 et qui se retrouvent en 2^{ème} année sont 87 % après un Bac Général, 80 %

après un Bac Techno et 73 % après un Bac Pro. Ceux inscrits en IUT après un Bac Général sont 81 % en 2^{ème} année, 71 % après un Bac Techno. Certains redoublent dans la même filière ou dans une autre filière ou autre formation. Un pourcentage

très faible a arrêté ses études, sauf ceux titulaires d'un Bac Pro (14 %).

Sources :
note d'information n°11-08
du Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Autres rénovations en cours

La Commission Spécialisée des Lycées a eu lieu le 22.06.11, le Conseil Supérieur de l'Education prévu le 30.06.11 a été reporté au 07.07.11 faute de quorum, et le Comité Interprofessionnel Consultatif s'est déroulé le 01.07.11. Les textes ci-après étaient à l'ordre du jour :

- projet d'arrêté modifiant les arrêtés du 31.07.96 modifiés (CCF° portant création des spécialités **Secrétariat et Comptabilité de Bac Pro** ;
- **Bacs Technos ST2S, STL, STI2D, STG** :
 - projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15.09.93 à compter de la session 1995 ;
 - projet de décret relatif aux épreuves facultatives et modifiant le code de l'éducation ;
- **Bac Techno Techniques de la musique et de la danse** :
 - projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 16.02.77 portant règlement d'examen ;
 - projet de décret relatif aux épreuves facultatives et modifiant le code de l'éducation ;
- **Bac Techno Hôtellerie** :
 - projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10.09.90 portant règlement d'examen ;
 - projet de décret relatif aux épreuves facultatives et modifiant le code de l'éducation ;
- projet d'arrêté relatif à la note de l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie au titre de la **série scientifique** pour

les candidats au **Bac** qui se présentent à nouveau à l'examen dans la même série ;

- projet d'arrêté de la classe terminale de la série **technologique sciences et technologies de laboratoire (STL) spécialité Biotechnologies** fixant le programme de :
 - biotechnologies ;
 - mathématiques ;
 - physique-chimie ;
- projet d'arrêté de la classe terminale de la **série technologique sciences et technologies de laboratoire (STL)** fixant le programme de :
 - sciences physiques et chimiques en laboratoire ;
 - chimie, biochimie, sciences du vivant ;
- projet d'arrêté fixant le programme de mathématiques en classe terminale de la **série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)** ;
- Projet d'arrêté de la classe terminale des séries **sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et sciences et technologies de laboratoire (STL) spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL)** fixant le programme de :
 - mathématiques ;
 - physique-chimie ;
- projet d'arrêté modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécia-

lités de **diplôme supérieur d'arts appliqués** ;

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du **BTS Bâtiment** ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du **BTS Travaux publics** ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du **BTS Conception et réalisation des systèmes automatiques** ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 01.09.09 relatif au **diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale familiale** ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20.06.07 relatif au **diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé** ;
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18.05.09 relatif au **diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé**.

D'autres textes relatifs aux Bacs Pros du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi qu'aux Bacs Généraux ont été traités. [BCM]

*

Nous pouvons vous faire parvenir les différents référentiels. Vos demandes sont à effectuer à lemichelet@unetp.org



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

FORMATION CONTINUE

Journée d'échanges avec les DR

Afin de mieux articuler l'action de l'UNETP entre le national et le régional, votre Conseil d'administration a décidé d'organiser une journée d'échanges avec les délégations régionales sur la méthodologie à retenir pour mener au mieux la mission de chacun.

Les grands axes de cette journée seront :

- l'élaboration de la carte de formation ;
- le tutorat et l'accompagnement des chefs d'établissement (en début de carrière ou en difficulté) ;

- la place et le rôle du délégué régional au sein de l'UNETP.

Cette réunion est prévue le 28 septembre prochain.

N'hésitez pas à nous faire part des questions que vous souhaitez porter au débat. [CVL]

VIE DES REGIONS

Enseignements exploratoires & mutualisation des moyens pédagogiques

Suite à la journée nationale de 2010 portant sur la rénovation de la voie technologique et à celle portant sur la réforme du lycée, des idées ont croisé des moyens.

Comment rendre les plateformes technologiques des LTP utiles à la découverte des enseignements de découverte prévus dans les classes de seconde ?

C'est à cette question que des adhérents tentent de répondre afin de valoriser la voie technologique et de permettre une orientation concrète en classe de 1^{ère} au profit du développement des compétences du Bac Techno. Cette orientation permet d'ailleurs aujourd'hui de préparer un

diplôme d'ingénieur en passant par le BTS et la licence Pro.

Sachant que les plateformes pédagogiques « industrielles » sont des investissements lourds pour les établissements sous contrat et les régions, il convenait donc de rechercher leur rentabilité afin de garantir leur pérennité.

Sinon, la filière de la pédagogie « inductive » risque fort de n'être qu'un vœu pieux au moment où les effets de la réforme du lycée doivent se concrétiser au niveau des choix d'orientation des lycéens en classe de 1^{ère}.

Déjà, des restructurations et des réorientations se sont opérées dans quelques lycées technologiques dès 2010 qui ont

réduit leur volume en filière technologique.

D'autres ont fait le choix inverse : des projets ont débuté dès la rentrée 2010 et doivent s'amplifier pour celle de 2011 afin que les jeunes puissent choisir parmi les modules d'enseignements technologiques.

C'est ainsi que des partenariats sont conclus afin d'ouvrir ces espaces pédagogiques et d'apprentissage aux jeunes de lycées généraux n'en possédant pas.

Nous ne manquerons pas de vous faire part prochainement d'exemples qui traduisent la diversité des choix, la richesse des territoires et des bassins d'emplois industriels ! [AB]

VIE DES ETABLISSEMENTS

Voyage en Europe du Nord

Le groupe de pilotage du réseau Biotechnologies travaille, depuis deux ans environ, sur le thème « *Comment certains pays européens, réputés pour la qualité des services à la personne, forment-ils leurs jeunes vers ces métiers ?* ».

Le groupe s'est réuni plusieurs fois pour déposer un projet

Comenius dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. L'idée d'une étude comparative a été mise en œuvre par les membres du groupe en Norvège, en Allemagne et au Danemark.

Les activités sur place ont consisté en réunions, rencontres

avec les personnes compétentes, visites et observations de cours.

Lundi 11 juillet, les membres du groupe se retrouvent pour synthétiser les apports afin de pouvoir les communiquer en priorité aux adhérents.

Le Groupe de pilotage du réseau Biotechnologies



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **ADETP**
Association des Directeurs des Etudes de l'enseignement Technique Privé
- **ANFESP**
Association Nationale pour le Financement de l'Equipeement Scolaire Privé
- **ARIS**
Association du Restaurant Inter-entreprises Saint-Jacques
- **ASP**
Au Service de la Profession (OCTA)
- **OPACIF**
Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation
- **UGSEL**
Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre

DIMA

Depuis 4 ans, la section DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) du CFA de l'Enseignement Professionnel Privé d'Alsace (CFA hors les murs) à Don Bosco de Wittenheim propose à une vingtaine de jeunes entre 15 et 16 ans de trouver leur voie professionnelle. En effet, leur année scolaire est jalonnée de six périodes de stages de 2 ou 3 semaines au cours desquelles les élèves peuvent découvrir divers métiers. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un jeune arrive dans la section avec un projet précis et en change radicalement.

Ainsi, Amandine en 2008-2009 ne voulait plus entendre parler d'école et a poursuivi son année DIMA par un CAP Employé de commerce multi-spécialités. Quant à Mattéo, élève en 2009-2010, il affirme : « je voulais devenir mécano et après plusieurs stages je me suis rendu compte que ce n'était pas ce que je pensais. Du coup, je suis maintenant apprenti en menuiserie chez les Compagnons du devoir. »

Les élèves choisissent eux-mêmes leurs entreprises. Cela leur permet non seulement de favoriser celles qui leur plaisent mais également celles qui prennent des apprentis. Toutefois, si l'un d'eux rencontre des difficultés dans ses recherches, les professeurs-formateurs sont là pour l'aider.

Chaque élève est d'ailleurs suivi en stage tout au long de l'année par le même professeur-formateur afin que se créent des rapports privilégiés pour

répondre plus facilement aux besoins de chacun d'entre eux.

La découverte des métiers se fait aussi par le biais des cours de technologies, des immersions en atelier dans le CFA, mais surtout par des visites d'autres CFA spécialisés dans les métiers que les jeunes envisagent (dans l'automobile, la restauration, les activités de la terre, de la petite enfance...), visites de musées (du chocolat, du pain d'épices...) ou visites d'entreprises.

Du point de vue scolaire, les élèves de DIMA suivent des cours du niveau 3^{ème} afin de pouvoir se présenter au Brevet des collèges. Toutefois, notre mission est aussi de les raccrocher à un système éducatif qui les a souvent rejetés, afin qu'ils puissent poursuivre un cursus en apprentissage.

Pour ce faire, la première semaine de cours, nous accueillons les élèves et leur permettons de partager avec les professeurs des moments privilégiés pour apprendre à se connaître (jeux, rallye dans l'établissement, journée de tir à l'arc...).

Le reste de l'année, nous travaillons surtout en projets autour de thèmes concrets interdisciplinaires qui permettent d'aborder le programme de collège d'une autre manière. Cela donne lieu à des réalisations d'objets ou des sorties. Par exemple, la moitié de l'année scolaire dernière a été consacrée à « carnaval » avec l'étude (en français) de textes s'y rapportant, la réalisation de

masques (en art plastique et en mathématiques), et la participation au carnaval de Bâle.

Nous faisons bien attention de proposer aux jeunes des activités qui les valorisent tout en leur permettant de se découvrir de nouveaux talents. « Cette année », déclare Marine, « nous avons étudié l'art africain en Art Plastique. Ensuite nous avons créé des tableaux que nous avons vendus aux enchères lors des portes ouvertes du lycée. C'était super et beaucoup de visiteurs nous ont félicités pour nos tableaux ».

« Moi », ajoute Florent désormais apprenti en logistique, « j'étais considéré comme un gros nul par mes profs et bien cette année m'a redonné ma chance. Les profs sont proches de nous et nous redonnent confiance. J'ai passé une bonne année, j'ai eu des bonnes notes et en plus j'ai eu mon brevet. »

On peut ajouter que rien n'est possible sans l'investissement des parents qui sont conviés régulièrement à venir voir les exploits de leurs jeunes en partageant avec l'équipe et les élèves, un apéritif dînatoire préparé par les jeunes. En 2010, la participation des DIMA à une opération « cocktail sans alcool » leur a permis d'étaler leurs talents créatifs auprès de leurs familles.

Cette section doit donc être un tremplin vers leur avenir tant personnel que professionnel.

FM, Coordinatrice DIMA



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 476
Triste nouvelle
- N° 477
Première journée internationale de l'ETP
- N° 478
Contrôle en cours de formation

INTERNATIONAL

Liban

Le 8 juin dernier, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) organisait une journée « avec le Liban ».

Une présentation de l'Enseignement catholique au Liban a été effectuée. En 10 ans, 10 établissements ont fermé; il en reste 34 à ce jour. Au Liban, comme en France, l'enseignement technique n'a pas bonne presse. En outre, dans le secteur industriel, on prépare plus aux métiers d'hier qu'à ceux de demain. De plus, l'image qui en ressort est souvent celle de structures fermées. Pour aider à l'ouverture, le jumelage entre établissements est préconisé et peut prendre différentes formes : échanges entre conseils municipaux de jeunes, échanges entre scouts, contacts entre professionnels...

Ensuite, une table ronde consacrée à des témoignages d'établissements en partenariat avec le Liban a eu lieu, puis des projets d'actions furent exposés.

L'association Francophonie Liban, association loi 1901 à visée pédagogique et culturelle pour le soutien de la pratique du français au Liban, accueille des professeurs et des chefs d'établissement libanais en France, permet à des formateurs et des animateurs bénévoles de se rendre au Liban, envoie des livres à destination d'écoles excentrées et œuvre pour le développement de la connaissance mutuelle.

La Délégation Catholique pour la Coopération (DCC) a, actuellement, seulement 5 volontaires dans ce pays, essentiellement dans l'enseignement. Il est rappelé que, dans le cadre des accords pour l'emploi des maîtres, les enseignants sont prioritaires lorsqu'ils reviennent en France.

L'œuvre d'Orient, qui existe depuis 155 ans pour aider les chrétiens du Liban, quant à elle, intervient dans les écoles,

essentiellement d'Ile de France pour informer sur la situation des chrétiens du Moyen Orient.

L'association des échanges internationaux, de son côté, permet des échanges entre les jeunes.

La signature d'une convention de partenariat entre le SGEC français et le SGEC libanais devrait permettre une coopération plus large des publics, des zones géographiques (institut euro-méditerranéen) et également des ambitions.

Enfin, le responsable de la mission Liban au SGEC a annoncé les pistes de travail envisagées :

- les labels qualité ;
 - des colloques de valorisation des parcours de formation ;
 - le développement des formations en alternance ;
 - des partenariats, dans des filières porteuses d'avenir, avec le CNEAP et Codéefor.
- [PH]

QUESTIONS DU MOIS

Gratuité des transports scolaires :

quels droit pour les élèves de l'enseignement privé ?

Le 04.05.11, le Conseil d'Etat a réaffirmé sa position par laquelle en matière de transport scolaire les élèves du public et du privé doivent être traités sur un principe d'égalité.

Par conséquent, les mêmes règles de tarification doivent être appliquées en fonction du lieu d'habitation et du lieu d'affectation de l'élève.

Nous vous communiquons le détail de la jurisprudence administrative du Conseil d'Etat ([cliquer ici](#)).

CFC-CFA :

comment percevoir les coûts des heures de formation en cas d'absence des stagiaires ?

Les OPCA prennent en charge les heures de formation en contrepartie d'une présence confirmée par une feuille d'émargement.

Il est toujours possible de prévoir dans la convention que les heures non payées liées à des absences (hors arrêt maladie)

sont dues mais de toute façon l'OPCA ne remboursera pas. C'est donc l'entreprise qui devra payer. Celle-ci a toute latitude de faire une retenue sur salaire pour les absences non justifiées puisque le temps de formation est considéré comme un temps de travail.

Il faut bien sûr tenir compte de l'aspect relationnel et commercial avec l'entreprise. Si une procédure est mise en place, il est nécessaire d'en avertir les entreprises et de bien leur expliquer.

Prochain RDV le 11.09.11

Bonnes vacances à tous !

Le Michelet 006 - 11.07.11